



Allocation familiale et CAF

Par **Flobrun**, le **25/09/2018** à **10:46**

Je viens de recevoir un courrier de la CAF m'indiquant que mon conjoint était travailleur indépendant depuis mai 2017 et qu'ils avaient étudiés nos droits et qu'en conséquence nous avons trop perçu au titre des allocations familles.

Il me demande rétroactivement le remboursement du trop perçu sur quasiment 18 mois, soit plus de 700 euros par mois et pour se faire ils ont décidé de faire une retenue sur nos allocations familiales, mais aussi sur l'AEEH que nous avons pour un de nos enfants (alors même que cette aide ne couvre pas tous nos frais).

Mes questions:

- la CAF était au courant de la situation de mon conjoint peut elle alors qu'elle s'est trompée dans ses calculs demander un remboursement ?
- la CAF peut elle procéder rétroactivement à un remboursement de sommes correspondant soit disant à un trop perçu sur une aussi longue durée ?
- la CAF a t-elle le droit de procéder à une retenue sur l'AEEH alors que seule les allocations familiales sont concernées?

Merci pour votre retour.

Par **Visiteur**, le **25/09/2018** à **14:22**

BONJOUR....(bonne habitude)

Oui

Oui

Oui

Mais rien ne vous empêche de contacter le médiateur de la CAF